

"Infection par le virus de l'immunodéficience humaine et infections sexuellement transmissibles" (Titre 2 du livre 1er de la 3ème partie du CSP)

21/05/2003

TROISIÈME PARTIE LUTTE CONTRE LES MALADIES ET DÉPENDANCES LIVRE 1er LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES

TITRE II INFECTION PAR LE VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE Chapitre 1er Dispositions générales

Section 1 - Conseil national du syndrome immunodéficitaire acquis

Section 2 - Comité interministériel de lutte contre le syndrome de l'immunodéficience acquise (abrogée) **Section 3** - Consultations de dépistage anonyme et gratuit

Section 4 - Délivrance des seringues et aiguilles destinées aux injections parentérales

Section 5 - Aide de l'Etat à la mise sur le marché des matériels destinés à la prévention de la contamination par les virus du sida et des hépatites

Section 6 - Politique de réduction des risques pour usagers de drogue

Section 7 - Coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine

Section 8 - Etablissements ou organismes habilités dans le domaine de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles

Section 9 - Délivrance des médicaments pour le traitement ambulatoire des infections sexuellement transmissibles

Chapitre II Indemnisation des victimes contaminées

Section 1 - Indemnisation

Section 2 - Actions en justice

Sous-section 1 - Actions contre l'office

Sous-section 2 - Actions contre les responsables des dommages